

L'OQTF n'est rien d'autre qu'une incitation au meurtre des Français

écrit par Messin Issa | 20 décembre 2023



Ceci peut paraître paradoxal, mais les individus sous OQTF sont irrémédiablement poussés au crime.

Bon nombre de crimes perpétrés ces derniers temps en France l'ont été par des individus sous OQTF.

Le fait est que les individus soumis à Ordre de quitter le territoire français ne veulent pas rentrer au bled « les mains vides ».

Ils deviennent encore plus criminels quand ils sont sous OQTF. C'est un fait.

À tel point qu'on n'est point surpris que l'on nous annonce, à chaque fois, après un crime commis contre un Français, que le « présumé » auteur était sous ordre de quitter le territoire depuis X temps.

En France, l'OQTF ne signifie pas expulsion immédiate d'un individu. On lui laisse le temps de «jouir de sa liberté».

L'OQTF est devenu, non un ordre de quitter la France, mais un permis de tuer, de violer des Français et des Françaises. À l'aise. Prenez votre temps.

C'est comme lorsqu'on passe des vacances loin de chez soi, on a envie d'en garder un souvenir. Et généralement, l'acquisition de souvenirs se fait avant de partir.

C'est exactement ce qui se passe avec les « vacanciers-délinquants » à la fin de leur séjour en « pension complète gratuite » en France.

Ils veulent garder un souvenir de ce pays si accueillant. Un souvenir qui plaît, qui fait chaud au cœur, qu'on racontera au bled et dont on sera fier. A travers les générations.

Mais aussi se venger de la France. La gratitude est un vice chez certaines communautés qu'on considère comme des richesses pour la République.

Ils ne sont pas exigeants. Ils ne veulent ni diamants ni pierres précieuses. Un viol, un meurtre leur ira très bien.

Les autorités françaises leur laissent largement le temps de choisir leurs proies, de préparer leurs coups.

D'après les chiffres du ministère de l'Intérieur cités dans un rapport du Sénat, en 2020, seules 7% des obligations de quitter le territoire ont été exécutées, soit 93% non exécutées (7% de 107 500 OQTF).

Le nombre des expulsés se rétrécit encore en 2021. Pour le premier semestre 2021, on comptait moins de 6% d'OQTF. 94% d'expulsions qui n'ont pas été exécutées.

Les « concernés » ont largement le temps de se « préparer ».

L'OQTF est indubitablement une incitation au crime. Il doit être déclaré hors-la-loi.

Si jamais un individu est éloigné sans avoir pu avoir eu son « souvenir », ce qui fut le cas de l'Ouzbek (dont on ne parle qu'en France, pas en Ouzbekistan), le Conseil d'État sommera le ministre de l'Intérieur d'aller le chercher et de le ramener en France afin qu'il puisse « accomplir » son souvenir.

L'Ouzbek ne sera expulsé que quand il aura accompli son forfait. Quand il aura violé ou tué.

On ne dispose pas de statistiques sur les crimes perpétrés par les individus « lauréats » d'un OQTF, mais l'injonction d'un OQTF semble irrémédiablement pousser à s'armer d'un couteau.

Pour la sécurité des Français, la France ne devrait plus émettre des OQTF.

Aux autorités de France, chassez, expulsez, si vous en avez le courage, mais, de grâce, oubliez ce funeste OQTF.

Espérons que la nouvelle loi sur l'immigration va y changer quelque chose.

Ce qui semble peu probable.

En d'autres temps, en d'autres lieux, l'ordre de quitter un territoire national s'exécute dans les 30 minutes qui suivent.

En France, le délai est de 30 ans.

Messin'Issa